

## COMMUNIQUE CAPEN

le 19 NOVEMBRE 2019

### **Il y a des causes plus sérieuses pour lesquelles il serait utile de se mobiliser que la « tour Eiffel » de Lugny-les-Charolles ...**

La CAPEN 71 s'étonne du bruit médiatique fait autour d'une réalisation artisanale, alors qu'il y a de bien meilleures raisons de se mobiliser localement. En commençant par le risque de pollution de l'environnement résultant des activités de l'entreprise CHAMBREUIL

Mais les riverains signataires de la pétition sont-ils au courant ?

Les Ets CHAMBREUIL ont fait l'objet d'un contrôle de leurs installations par la société DEKRA en 2007. Le rapport de cette société faisait état de 10 non-conformités majeures à la réglementation environnementale. En 2018, lors d'un autre contrôle, plusieurs de ces irrégularités n'avaient pas été corrigées. Ces non-conformités sont d'autant plus graves qu'elles perdurent depuis la mise en service de l'installation, bien avant 2014.

La CAPEN 71 a donc écrit au Préfet de Saône et Loire le 12 juillet 2019 puis a décidé de déposer une plainte au pénal pour faire cesser les atteintes potentielles à l'environnement : qualité de l'air, pollution de l'eau, des sols, ...depuis une quinzaine d'années.

La CAPEN 71 n'a d'autre objectif dans ce dossier que d'obtenir « les analyses et mesures nécessaires pour prévenir les dangers graves et imminents pour la santé, la sécurité publique ou l'environnement ».

Nous respectons donc et soutenons la démarche de la SPPEF : les paysages du charolais- brionnais méritent bien cette attention. Car cette réalisation est le symbole d'une attitude de mépris des lois protégeant encore l'environnement et les paysages , attitude que nous condamnons.

Cette agitation arrive opportunément pour détourner l'attention de l'essentiel.

T.GROSJEAN Porte-parole CAPEN 71